



MUNICIPALITÉ DE
TRÉCESSON

AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur – Règlement numéro 2024-320

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier adjoint, de la municipalité de Trécesson de ce qui suit :

Au cours de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le mardi 17 décembre 2024, le règlement numéro 2024-320 ayant pour titre « Constitution d'un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques » a été adopté.

L'objet de ce règlement vise à établir les règles applicables entourant la constitution d'un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques, dont notamment les droits à percevoir pour chaque exploitant d'une carrière ou d'une sablière.

De plus, le règlement numéro 2024-320 abroge le règlement numéro 2023-303.

Ce règlement peut être consulté à l'hôtel de ville, durant les heures d'ouverture du bureau municipal.

Donné à Trécesson, ce 18^e jour du mois de décembre de l'année deux mille vingt-quatre.

Mario Morin
Directeur général et greffier-trésorier adjoint